



Plan de financement prévisionnel des opérations d'investissement bénéficiant de subventions publiques

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

Equipements de proximité – Installation de buts de football, table de teqball et fronton

Dépenses prévisionnelles € H.T.		Recettes prévisionnelles		
Installation de buts de football, table de teqball et fronton	20 900 € H.T.	Département – Dispositif de soutien aux investissements des communes	20 %	4 180 €
		Autofinancement de la collectivité	80 %	16 720 €
Total	20 900 € H.T.	Total	100%	20 900 €

A Doué-en-Anjou, le 16 février 2024

Le Maire,

Michel Pattée

